

Stanbridge Station, mercredi le 27 juin, 2007

Monsieur le maire Lucien Messier
Messieurs les conseillers
La Corporation Municipale de Stanbridge Station
229, Principale
Stanbridge Station (Québec)
J0J-2J0

Objet : demande à la corporation municipale de Stanbridge Station.

Monsieur le maire et messieurs les conseillers,

Par le groupe représentant le comité organisationnel des opposants locaux au parc éolien à Stanbridge Station.

- Considérant que le conseil municipal a déjà investi une somme de 2069.39\$ pour obtenir un avis juridique concernant les décisions à prendre dans le dossier du parc éolien, notamment la première décision soit la recommandation à la CPTAQ... Proposé par M.Edouard Raymond, appuyé par M. Campbell et résolu unanimement.
- Considérant que le conseil a aussi voté une résolution à l'unanimité proposé par Monsieur Campbell et appuyée par M.Claude Plouffe dans laquelle les élus ont, ouvertement pris un parti-pris favorable à SM International en ce qui concerne son opposition à l'embauche d'Hélimax par la MRC pour une question de conflit d'intérêts soulevée par SM International.
- Attendu que cette résolution constitue un geste politique d'appui à une demande de SM International dans son opposition à l'embauche d'une firme de consultants par la MRC et qui place la Corporation municipale de Stanbridge Station dans une position partisane imprudente pour conserver une apparence de neutralité dans le processus préliminaire du projet de parc éolien et que par cette prise de position partisane, le conseil s'est, dans une certaine mesure, placé lui-même dans un possible conflit d'intérêt politique qui n'est pas au-delà de tout questionnement pour toute la population locale.
- Considérant qu'une forte opposition de contribuables de la localité milite contre ce projet de parc éolien, la démocratie commande que le conseil municipal donne autant de place qu'il accorde (en secret ou autrement) au promoteur et au groupe qui appuie ce projet sur leurs terres. Par autant de place, nous entendons; de voter un montant de 5000.00\$, remis au groupe d'opposants locaux pour les aider dans leurs démarches.

- Attendu que ce geste correctif ramènerait une position de démocratie et de transparence dans ce dossier à Stanbridge Station ce qui est une responsabilité au plan de son autorité morale et de l'éthique dont les contribuables de Stanbridge Station sont en droit de s'attendre de leurs élus.

Voici les représentants désignés pour représenter le comité d'opposition au projet de parc éolien dans le territoire de Stanbridge Station :

Mme Susan Muir
1304, rang Brais
Stanbridge Station Québec
J0J-2J0
Tél : (450) 248-3445

Mme Francine Bédard et M. Mario Bédard
1432, rang Brais
Stanbridge Station Québec
J0J-2J0
Tél : (450) 296-4142

Mme Carole Tétreault et M. Mario Messier
1464, rang Brais
Stanbridge Station Québec
J0J-2J0
Tél : (450) 296-4448

Recevez en attendant votre décision sur cette requête, nos salutations distinguées.

Copie conforme à : Monsieur Pierre Paradis, député
MRC de Brome-Missisquoi
M. Sylvain Gaudreault, député de Jonquière
M. Robert Sabourin, directeur des Affaires municipales et des Régions.

Accusé de réception :

Signé : _____
M. Serge Therrien, secrétaire trésorier

À Stanbridge Station, _____ 2007

Déposé par : _____